

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2019

I. FINANCES

- 1.1. Réitération d'une garantie d'emprunt au profit de LOGIREP
- 1.2. Réitération d'une garantie d'emprunt au profit de Picardie Habitat

II. COMMANDE PUBLIQUE

- 2.1. Approbation du choix du titulaire de la concession de service public relative au parc de stationnement public souterrain sous les allées Gambetta et au parc de stationnement public dans l'ilot Auboin
- 2.2. Modifications n° 5 apportées au contrat de concession du 7 juillet 1992 et modifications n° 8 apportées à la convention d'exploitation de la voirie du 7 juillet 1992

III. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1. Revalorisation de la prise en charge des frais de déplacement des agents
- 3.2. Actualisation des taux de rémunération du personnel vacataire
- 3.3. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service développement économique, du commerce et de l'économie sociale et solidaire
- 3.4. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service vie sportive
- 3.5. Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : directeur des finances
- 3.6. Modification du tableau des effectifs
- 3.7. Désignation d'un représentant du conseil municipal au CNAS
- 3.8. Revalorisation de la rémunération des agents participant aux opérations électorales et référendaires

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

- 4.1. Rétrocession du fonds de commerce sis 1, rue Leroy
- 4.2. Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

V. SOLIDARITE ET SANTE

- 5.1.** Approbation d'un contrat de tiers payant à conclure entre la ville de Clichy et l'association INTER-AMC
- 5.2.** Approbation d'une convention de partenariat Ville-Hôpital – Poste d'assistant spécialiste service d'endocrinologie-diabétologie – nutrition

VI. CULTURE

- 6.1.** Tarification des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel
- 6.2.** Subvention exceptionnelle accordée à l'association « MI SOL »
- 6.3.** Fixation des tarifs applicables au cinéma Rutebeuf pour la fête du cinéma- édition 2019
- 6.4.** Désherbage des collections de la réserve de la médiathèque et vente des ouvrages

VII. SPORT

- 7.1.** Modalités d'accès et tarification Clichy Plage – édition 2019

VIII. AFFAIRES SCOLAIRES

- 8.1.** Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires, primaires et à l'association sportive et culturelle pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école.

IX. JEUNESSE

- 9.1.** Adhésion au label relais Eurodesk
- 9.2.** Adhésion à l'ANACEJ – Désignation d'un représentant du conseil municipal

X. MISSION ACCESSIBILITE ET HANDICAP

- 10.1.** Approbation de la convention type de mise à disposition de volontaires du service civique dans le cadre de la mission « ambassadeur de l'accessibilité »

XI. URBANISME

- 11.1.** Acquisition des lots 3 et 17 de l'immeuble démoli sis 16, passage Nivert
- 11.2.** Résiliation du bail emphytéotique conclu le 22 décembre 2006 avec l'État sur le terrain Morel
- 11.3.** Fermeture et déclassement par anticipation de l'école maternelle Georges Boisseau
- 11.4.** Incorporation de la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal

XII. RELATIONS INTERNATIONALES

- 12.1.** Organisation du déplacement d'une délégation clicheoise à Heidenheim, dans le cadre des célébrations du jumelage du 9 au 12 mai - Régularisation

XIII. PREVENTION

13.1. Subvention exceptionnelle accordée à UNICEF France dans le cadre sa participation à « la nuit de l'eau » - édition 2019

XIV. ÉVENEMENTIEL

14.1. Convention de prêt de matériel et octroi d'une subvention pour le bal des pompiers 2019

XV. ADMINISTRATION GENERALE

15.1. Adhésion à la centrale d'achats SIFUREP

15.2. Commission municipale de voirie – Désignation de deux représentants du Conseil municipal

15.3. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu des délibérations n° 18.2 du 1^{er} octobre 2018 et n° 11.1 du 18 février 2019

Clichy, le 7 mai 2019



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06028-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/SO2/1.1

Objet : Réitération d'une garantie d'emprunt au profit de LOGIREP

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu la délibération n° 10.1 du conseil municipal du 3 mai 2018 relative au renouvellement de la garantie d'emprunt au profit de LOGIREP dans le cadre d'une opération de refinancement de prêt – ZAC Berges de Seine ;

Vu l'avenant de réaménagement de prêt n° 88786 conclu entre SA d'HLM LOGIREP (LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION PARISIENNE) et LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS dans le cadre du dispositif d'allongement de la dette ;

Considérant que SA d'HLM LOGIREP a accepté l'offre de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS consistant à allonger de 10 ans une partie de sa dette et qu'une ligne de prêt concernée par ce réaménagement était initialement garantie par la commune de Clichy-la-Garenne ;

Considérant que la réitération par le garant de la garantie apportée initialement constitue une condition de validité de l'avenant de réaménagement de prêt ;

Considérant que l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations prévoit un allongement de la durée de la dette et que le montant du capital garanti par la ville de Clichy-la-Garenne reste inchangé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Conversy, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – RÉITÉRE sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par LOGIREP auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

Le montant total garanti s'élève à 1 568 668,65 € (un million cinq cent soixante-huit mille six cent soixante-huit euros et soixante-cinq centimes).

La garantie est accordée pour la ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être

dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des lignes de prêt réaménagées).

ARTICLE 2 – DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagée sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes de prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement ou tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06029-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/1.2

Objet : Réitération d'une garantie d'emprunt au profit de Picardie Habitat

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu la délibération n° 11.2 du 5 mai 1997 accordant la garantie d'emprunt au profit de la société Immobilière de Construction et d'Équipement (actuel Picardie Habitat) pour la construction de 48 logements P.L.A. dont 10 P.L.A..T.S. rue Léon Blum et de Stepney ;

Vu l'avenant de réaménagement de prêts n° 85813 conclu entre SA d'HLM PICARDIE HABITAT et LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS dans le cadre d'un dispositif d'allongement de la dette;

Considérant que SA d'HLM PICARDIE HABITAT a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts référencées en annexe à la présente délibération, initialement garanties par la ville de Clichy-la-Garenne ;

Considérant que la réitération par le garant de la garantie apportée initialement constitue une condition de validité de l'avenant de réaménagement de prêt ;

Considérant que l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations prévoit un allongement de la durée de la dette et que le montant du capital garanti par la ville de Clichy-la-Garenne reste inchangé ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Conversy, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – RÉITÈRE sa garantie pour le remboursement des lignes de prêts réaménagées, initialement contractées par SA D'HLM PICARDIE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

Le montant total garanti s'élève à 1 709 321,81 € (un million sept cent neuf mille trois cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-un centimes).

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée à hauteur de 100% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être

dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des lignes de prêt réaménagées).

ARTICLE 2 – DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes de prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

ARTICLE 3 – DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ARTICLE 5 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement ou tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06030-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/2.1

Objet: Approbation du choix du titulaire de la concession de service public relative au parc de stationnement public souterrain sous les allées Gambetta et au parc de stationnement public dans l'ilot Auboin

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-4 et L. 1413-1 applicables aux contrats de concession ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable émis à la majorité des membres de la Commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2017;

Vu la délibération n° 1.3 du 19 octobre 2017, approuvant le principe de lancement d'une concession de service public ayant pour objet la construction et la gestion du parc de stationnement public souterrain sous les allées Gambetta et du parc de stationnement public dans l'ilot Auboin ;

Vu les avis émis par les Commissions de Délégation de Service Public (CDSP) suivantes :

- CDSP d'ouverture des plis des candidatures et des offres du 05 juin 2018;
- CDSP de présentation de l'analyse des offres en date du 22 juin 2018;

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, énonçant qu'à la fin de la procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et en lui présentant l'économie générale du contrat ;

Considérant que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission de concession présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat ;

Considérant qu'aux termes des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise Q-PARK FRANCE ayant présenté la meilleure offre au regard de la qualité globale de l'offre, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement et la sécurité du projet de construction, son intégration dans l'environnement et ses capacités à permettre un aménagement paysager de la surface.

Dans les conditions du contrat, cette entreprise présente la meilleure offre pour assurer la qualité et la continuité du service public ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE :

- le choix de l'entreprise « Q-PARK FRANCE » en tant que concessionnaire pour l'exploitation du parc de stationnement public souterrain sous les allées Gambetta et au parc de stationnement public dans l'ilot Auboin.
- les termes du contrat de concession de service public et ses annexes.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise « Q-PARK FRANCE » ainsi que tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

7 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06031-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/2.2

Objet : Modifications n°5 apportées au contrat de concession du 7 juillet 1992 et modifications n°8 apportées à la convention d'exploitation de la voirie du 7 juillet 1992

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants ;

Vu l'article L 3135-1 du Code de la commande publique en vigueur ;

Vu la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment la création du Forfait Post Stationnement (FPS) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du 30 juin 1992, acceptant la convention avec la société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (S.A.P.P.) pour l'exploitation de la zone de stationnement payant sur la voie publique ;

Vu le traité commun du 10 juin 1993, relatif au parc de stationnement de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au stationnement payant sur voirie comprenant un contrat pour la concession du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville en date du 07 juillet 1992 et un contrat pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie en date du 07 juillet 1992 et leurs avenants y afférent ;

Vu la délibération n 2019/S01/11.1 du 18 février 2019 relative aux délégations du Maire déléguées par le Conseil municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie suite aux évolutions réglementaires du 1^{er} janvier 2018 relatives à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles notamment la création du Forfait Post Stationnement dit FPS et aux décisions unilatérales prises par la Ville ;

Considérant que cette évolution réglementaire et ces décisions unilatérales prises par la Ville impactent l'équilibre financier de la convention pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice Pinard, adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- APPROUVE les termes des modifications n°5 apportées au contrat de concession du 7 juillet 1992 et des modifications n°8 apportées à la convention d'exploitation de la voirie du 7 juillet 1992 conclues entre la ville de Clichy et la Société Auxiliaire de Parcs de la région parisienne (SAPP).

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06032-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/3.1

Objet : Revalorisation de la prise en charge des frais de déplacement des agents

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales et établissements publics ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DÉCIDE, d'appliquer les modalités de prise en charge des frais engagés par les agents communaux à l'occasion de leurs déplacements temporaires dans les conditions suivantes :

Les agents territoriaux peuvent prétendre, dans le cadre des conditions et limites définies ci-après, à la prise en charge des frais, engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire, suivants :

- Frais de transport
- Frais de repas et d'hébergement, indemnisés sous la forme d'indemnités de mission ou d'indemnités de stage.

Les agents concernés sont les agents titulaires, stagiaires ou contractuels employés à temps complet, non complet ou à temps partiel relevant de tous les cadres d'emplois et de toutes les filières.

Les déplacements concernés sont les déplacements effectués hors de la résidence administrative, service d'affectation de l'agent, et hors de la résidence familiale, territoire de la commune de domicile de l'agent.

Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ne donnent lieu à aucun remboursement de frais dans la mesure où les titres d'abonnement souscrits par les agents pour leurs déplacements au moyen de transports publics donnent déjà lieu à une prise en charge partielle par l'employeur.

ARTICLE 2 – DÉCIDE, d'appliquer les taux d'indemnisation suivants :

Indemnités de mission

Les taux des indemnités de mission sont fixés par arrêté ministériel.

Mission en métropole :

- Taux de remboursement effectué d'après les frais réellement engagés par l'agent dans la limite d'un remboursement forfaitaire fixé à 15,25€ par repas.
- Taux de remboursement des frais d'hébergement : d'après les frais réellement engagés par l'agent dans la limite de 90€.

Mission en Outre-Mer :

- Taux de remboursement effectué d'après les frais réellement engagés par l'agent dans la limite d'un remboursement forfaitaire fixé à 15,75€ par repas.
- Taux de remboursement des frais d'hébergement varie de 70€ à 90€ par jour, en fonction du pays concerné tel que prévu par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Mission à l'étranger :

Des taux spécifiques sont prévus par pays et fixés par l'annexe de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Les taux des indemnités de mission à l'étranger sont réduit de :

- 65% lorsque l'agent est logé gratuitement
- 17,5% lorsque l'agent est nourri à l'un des repas (midi ou soir)
- 35% lorsque l'agent est nourri gratuitement aux repas du midi et du soir

Frais de transport

Le service qui autorise le déplacement indemnise les frais de transport de l'agent en déplacement sur la base du moyen de transport le moins cher et choisit, lorsque l'intérêt du service l'exige, le mode de transport le plus adapté.

Pour l'organisation des déplacements, la collectivité peut :

- Soit rembourser les frais de déplacements à l'agent sur présentation des justificatifs.
- Soit acheter les titres de transports auprès d'agences de voyages, compagnies de transports ou autres prestataires de service.

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être alloués à l'agent sont fixés par arrêté ministériel.

Les montants alloués, par kilomètre, sont déterminés comme suit :

	Véhicules de 5 CV et moins	Véhicules de 6 CV et 7 CV	Véhicules de 8 CV et plus
Jusqu'à 2 000 km	0,29	0,37	0,41
De 2 001 à 10 000 km	0,36	0,46	0,50
Après 10 000 km	0,21	0,27	0,29

Les taux des indemnités kilométriques pour les motocyclettes (cylindrée supérieure à 125cm³) est fixé à 0,14€.

Pour les vélomoteurs et autres véhicules à moteur, ce taux est fixé à 0,11€. Concernant cette catégorie de véhicule, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à une somme forfaitaire de 10€.

ARTICLE 3 – DIT QUE les montants relatifs à la prise en charge des frais engagés par les agents à l'occasion de leurs déplacements temporaires seront modifiés en fonction de la réglementation applicable.

ARTICLE 4 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de chaque exercice aux chapitre 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

ARTICLE 5 – ABROGE la délibération n°5.1 du 27 mars 2007.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06033-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/3.2

Objet : Actualisation des taux de rémunération du personnel vacataire

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient d'actualiser une partie des taux de rémunération du personnel vacataire employé pour répondre à des besoins ponctuels et sur des périodes variables dans l'année ;

Entendu l'exposé Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – FIXE, à compter du 14 mai 2019, la rémunération des personnels vacataires intervenants dans les services municipaux selon les modalités suivantes :

Fonctions	Taux de rémunération
Gardien d'écoles	SMIC horaire
Gardien de salles municipales	SMIC horaire
Vacataires points écoles	SMIC horaire
Animateur périscolaire	SMIC horaire
Surveillant périscolaire	SMIC horaire
Agent administratif polyvalent	SMIC horaire
Agent technique polyvalent	SMIC horaire
Agent médiathèque	18,70€ bruts par heure
Educateur sportif	18,70€ bruts par heure
Maître-nageur sauveteur	18,70€ bruts par heure
Assistant d'enseignement artistique	22,26€ bruts par heure

Professeur d'enseignement artistique	24,82€ bruts par heure
Modèle vivant	24,82€ bruts par heure
Infirmier	26,87€ bruts par heure
Professeur en classe transplantée	27,63€ bruts par jour
Jury du conservatoire	38,43€ bruts par vacation de 2h00

ARTICLE 2 – PRÉCISE QUE les autres taux de rémunération du personnel vacataire en vigueur et ne figurant pas dans la présente liste demeurent inchangés.

ARTICLE 3 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

ARTICLE 4 – ABROGE la délibération n°6.1 du 23 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoï HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06042-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/3.3

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service développement économique, du commerce et de l'économie sociale et solidaire

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable du service développement économique, du commerce et de l'économie sociale et solidaire relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable du service développement économique, du commerce et de l'économie sociale et solidaire relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Elaborer et piloter le projet économique du territoire
- Piloter, en mode partenariat, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques
- Assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité
- Développer et animer les réseaux partenariaux et professionnels
- Manager les équipes

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription au concours de la filière administrative de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06034-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/3.4

Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : responsable du service vie sportive

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de responsable du service vie sportive relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Entendu l'exposé Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de responsable du service vie sportive relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Piloter des actions et projets sportifs
- Assurer la programmation et la gestion des équipements sportifs
- Animer le réseau associatif
- Manager les équipes

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription aux concours des filières administrative et sportive de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
35 pour

7 ne prennent pas part au vote : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETÀIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06040-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/3.5

**Objet : Classification d'un emploi au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :
Directeur des finances**

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 3-3-2° et 34 ;

Considérant que les fonctions de directeur des finances relèvent d'un emploi de nature de catégorie A de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de la commune compte tenu de la permanence du besoin et de l'importance et de la continuité des projets structurant à engager et suivre ;

Considérant l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires sur ces fonctions ;

Entendu l'exposé Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – L'emploi de directeur des finances relève de l'article 3-3-2° précité.

ARTICLE 2 – Les missions assurées sur cet emploi sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie budgétaire et financière de la collectivité
- Elaborer des analyses financières et fiscales rétrospectives et prospectives
- Apporter expertises et conseils dans la préparation et l'exécution des budgets
- Poursuivre le déploiement d'une organisation de la fonction financière dématérialisée
- Animer et piloter les équipes

ARTICLE 3 – Le niveau de recrutement pour occuper cet emploi est celui imposé pour l'inscription au concours de la filière administrative de catégorie A de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4 – Selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle du candidat, la rémunération sera déterminée entre celle correspondant à l'indice brut 441 et celle correspondante à l'indice brut 985.

ARTICLE 5 – DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06041-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/3.6

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu les statuts particuliers régissant les différents cadre d'emploi de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° 1.2 du 20 décembre 2018 portant adoption du budget principal 2019 – Budget primitif, et notamment le tableau des emplois permanents annexés ;

Vu l'avis du comité technique en date du 4 avril 2019 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 7 mai 2019 ;

Considérant que les emplois fonctionnels de directeur général adjoint des services des communes ne peuvent être créés qu'en respectant le seuil démographique de 10 000 habitants ;

Considérant que les emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante ;

Considérant que les projets RH à mener, dans un contexte en pleine mutation notamment avec la réforme de la fonction publique et le transfert de compétences et de moyens aux établissements publics territoriaux et à la Métropole du Grand Paris, nécessitent la création d'un poste de directeur général adjoint des services en charge des politiques publiques en matière de ressources humaines et du dialogue social ;

Considérant qu'afin d'assurer la gestion et le fonctionnement du nouvel équipement « La verrière », il convient de créer un poste de rédacteur et trois postes d'adjoint technique territorial ;

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Effectifs au 20/12/2018 (ETP)	Effectifs au 14/05/2019 (ETP)
Emplois fonctionnels	Directeur général adjoint des services	3	4
Administrative	Rédacteur territorial	30	31
Technique	Adjoint technique territorial	423,50	426,50

ARTICLE 2 – DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

7 abstentions : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06036-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/3.7

Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au CNAS

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, modifié par la loi n° 2007-148 du 2 février 2007, article 26 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88-1 ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 70 et 71 ;

Vu la délibération n° 8.3 du 28 novembre 2014 relative à l'adhésion de la Ville au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;

Vu la délibération n° 8.2 du 24 septembre 2015 relative à la désignation d'un représentant du conseil municipal au Comité National d'Acton Social (C.N.A.S.) ;

Vu la convention d'adhésion signée le 9 janvier 2015 par la ville et le C.N.A.S. ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S. suite à la démission de l'Adjoint au Maire qui assumait cette fonction ;

Entendu de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DÉSIGNE, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales visées ci-dessus :

- Monsieur Rémi MUZEAU

en qualité de délégué local des élus, pour siéger au sein de l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S. conformément à l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 2 – ABROGE la délibération n° 8.2 du 24 septembre 2015.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42

- Monsieur Rémi MUZEAU : 34 voix
- Madame Samia IDRI BAYOL : 7 voix

Nombre de bulletins blancs : 1

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06035-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/3.8

Objet : Revalorisation de la rémunération des agents participant à la gestion administrative des opérations électorales et référendaires

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux susceptibles d'être accordées à certains fonctionnaires communaux ;

Vu le décret modifié n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Vu le décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire des services déconcentrés ;

Vu la délibération n°4.1 du 29 janvier 2008 relatives aux modalités de paiement des agents communaux participant aux opérations électorales et référendaires ;

Considérant la nécessité de revaloriser la rétribution des agents dans le cadre de l'organisation des opérations électorales et référendaires ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DIT QUE les agents communaux titulaires et contractuels requis pour la tenue des bureaux à l'occasion des opérations électorales et référendaires seront rémunérés de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190513-DSGLC19_06035- DE Date de télétransmission : 21/05/2019 Date de réception préfecture : 21/05/2019
--

- Tous les agents éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) seront rémunérés sur la base des IHTS en fonction d'heures effectuées, et pour un montant maximum de :
 - 400 € bruts pour les agents assurant les fonctions de chefs de section
 - 350 € bruts pour les agents cumulant les fonctions d'agents administratifs et de secrétaire de bureau
 - 320 € bruts pour les agents assurant les fonctions d'agents administratifs

- Tous les agents non éligibles aux IHTS, seront rémunérés sur la base d'un forfait dont le montant est fixé à :
 - 400 € bruts pour les agents assurant les fonctions de chefs de section
 - 350 € bruts pour les agents cumulant les fonctions d'agents administratifs et de secrétaire de bureau
 - 320 € bruts pour les agents assurant les fonctions d'agents administratifs

ARTICLE 2 – DIT QUE les agents communaux titulaires et contractuels requis pour assurer le bon déroulement des opérations électorales et référendaires et le suivi global et général du scrutin en lien avec les services de l'Etat, seront rémunérés dans les conditions suivantes:

- Pour les agents éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires seront rémunérés sur la base des IHTS en fonction d'heures réellement effectuée jusqu'à une valeur maximale de 350 € bruts.
- Pour les agents non éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, seront rémunérés sur la base d'un forfait dont le montant est fixé à 400 € bruts.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite sur le budget des exercices en cours et suivants.

ARTICLE 4 – ABROGE la délibération n° 4.1 du 29 janvier 2008.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETARIE DE SEANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06037-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

—
Délibération n° 2019/S02/4.1
—

Objet : Rétrocession du fonds de commerce sis 1, rue Leroy

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.214-1 à L.214-3 issus de l'article 58 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 et modifiés par l'article 17 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, L.300-1 et suivants, R.214-3 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2008 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 relative à l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu la délibération n° 2.1 du 19 octobre 2017 relative à l'acquisition amiable du fonds de commerce sis 1 rue Leroy avec Monsieur Richard Makhoulf HALIMI;

Vu l'acte notarié du 9 janvier 2018 par lequel la Commune de Clichy la Garenne a acquis le fonds de commerce auprès du cédant au prix de 45 000 euros (quarante-cinq mille euros) auxquels se sont ajoutés des frais divers portant la transaction à 51 000 euros (cinquante et un mille euros);

Vu la délibération du conseil municipal du 12 mars 2018 approuvant le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce sis 1 rue Leroy ;

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts entrepris par la Ville pour l'aménagement et la revitalisation du commerce local notamment en centre-ville ;

Considérant que suite à l'appel à candidatures, il est apparu que l'offre de Monsieur Alexandre CHERINO portant sur un projet de boutique de vêtements pour enfants de 0 à 16 ans nommée CLICHY KIDS, contribuera à diversifier et dynamiser le tissu commercial du centre-ville ;

Considérant que la rétrocession du fonds de commerce sera réalisée dans les conditions financières mentionnées dans le cahier des charges ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Cayla, adjoint au Maire,

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190513-DSGLC19_06037- DE Date de télétransmission : 21/05/2019 Date de réception préfecture : 21/05/2019
--

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 1 rue Leroy à Monsieur ALEXANDRE CHERINO ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet de boutique d'équipement de la personne aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges auxquels s'ajoutent les frais annexes soit 51 000,00 €.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment les modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant d'un montant de 51 000, 00 € sera imputé au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

5 abstentions : Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06038-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/4.2

Objet : Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 8.1 du 26 avril 2017 relative à l'approbation du projet de convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ;

Vu le succès de la première édition du partenariat avec la CMA92 ayant permis la création d'un observatoire de l'artisanat clicheois et la mise en place de l'action « Charte Qualité Confiance Cap Accueil-Conseil » ;

Vu le projet de convention de partenariat proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA92) au titre de l'année 2019 ;

Considérant la nécessité d'anticiper les évolutions du secteur de l'Artisanat et d'accompagner les entreprises artisanales face aux mutations telles que les technologies de l'information et la communication, l'évolution de l'environnement réglementaire, et le renforcement de la concurrence ;

Considérant que l'action de la Municipalité favorise le développement et la mise en valeur des entreprises artisanales clicheoises ;

Considérant le souhait de la Municipalité de renouveler ce dispositif en 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien Renault, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 8 000 € sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190513-DSGLC19_06038- DE Date de télétransmission : 21/05/2019 Date de réception préfecture : 21/05/2019
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190515-DSGLC19_06010-
AI
Date de télétransmission : 15/05/2019
Date de réception préfecture : 15/05/2019

Délibération n° 2019/S02/6.4

Objet : Désherbage des collections de la réserve de la médiathèque et vente des ouvrages

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de maintenir des collections récentes et attractives à la médiathèque ;

Considérant que certains documents ne remplissent plus les conditions nécessaires pour faire partie des collections de la médiathèque ;

Considérant l'intérêt que peut représenter l'achat à moindre coût de ces livres pour les Clichois ;

Entendu l'exposé de Madame Alice Le Moal, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de donner aux écoles clicheoise ou de vendre les ouvrages en bon état.

ARTICLE 2 - DÉCIDE de fixer les tarifs de vente comme suit : 1 € pour les CD audio, 0.50 € pour les revues, 1 € pour les livres de poche, 2 € pour les livres grands formats, les Bandes Dessinées et les albums, 3 € pour les beaux-livres.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant sera imputée au budget des exercices en cours et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

1 contre : Monsieur Hicham DAD

4 abstentions : Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06058-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n°2019/S02/7.1

Objet : Modalités d'accès à Clichy Plage – Edition 2019

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Considérant la volonté de proposer un espace d'animations sur le terrain Pasteur et une zone de baignade contigüe à la piscine municipale Gérard Durant, caractérisant l'opération Clichy Plage 2019 ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités d'accès au site « Clichy Plage » ;

Considérant que les résidents clichois peuvent se procurer la carte « Passport » et la carte « ClichyPass » leur permettant d'accéder à l'intégralité du site gratuitement ;

Considérant que les résidents clichois et non clichois se trouvent placés dans des situations objectives différentes quant au service public facultatif de loisirs et de culture ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique d'Astorg, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DÉCIDE d'instaurer les modalités d'accès suivantes au site Clichy Plage 2019 et à la piscine municipale Gérard Durant du 6 juillet au 18 août 2019 :

L'accès est gratuit pour :

- Les personnes détentrices de la carte « ClichyPass » ou « Passport ».
- Les enfants clichois fêtant leur anniversaire, selon les conditions fixées par le règlement intérieur de Clichy Plage 2019
- Les enfants de moins de 3 ans

Autres tarifs :

- 1 € l'entrée à la journée pour les salariés travaillant à Clichy sur présentation d'un bulletin de salaire de moins de 3 mois,
- 10 € l'entrée à la journée pour les non clichois ou ne travaillant pas à Clichy,
- 20 € l'entrée à la journée pour 1 pack familles non clichois (à partir de 1 majeur et de 2 mineurs, dans la limite de six personnes maximum par pack)

ARTICLE 2- DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06056-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

—
Délibération n° 2019/S02/8.1
—

Objet : Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires, primaires et à l'association sportive et culturelle pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets d'écoles des écoles maternelles, élémentaires, primaires et de l'association sportive et culturelle ;

Vu l'avis des directeurs des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale ;

Vu le budget primitif de la Direction de l'éducation 2019 ;

Considérant les demandes de subventions émanant des écoles Clichysoises et de l'association sportive et culturelle ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique Cabasset, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'attribution des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires, primaires et l'association sportive et culturelle figurant aux tableaux ci-annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 - DIT que les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20190513-DSGLC19_06056- DE Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06055-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Délibération n° 2019/S02/9.1

Objet : Adhésion au label relais Eurodesk

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que l'adhésion au label relais Eurodesk permet au bureau Information Jeunesse de sensibiliser les jeunes sur les possibilités de mobilité à l'étranger et les encourager à devenir des citoyens européens actifs ;

Considérant que le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) souhaite formaliser l'engagement de ses partenaires par la signature d'une convention ;

Entendu l'exposé de Madame Nadoi Hadri, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la ville de Clichy et le CIDJ relative à l'adhésion de la Ville au label relais Eurodesk.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention relative à la présente délibération et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRETÀIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06057-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Délibération n° 2019/SO2/9.2

Objet : Adhésion à l'ANACEJ – Désignation d'un représentant au conseil municipal

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la volonté de la Municipalité de développer sa politique jeunesse et la participation à la vie publique locale des enfants et des jeunes ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 sur les associations , afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la promotion de la politique jeunesse ;

Entendu l'exposé de Madame Nadoi Hadri, adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – DÉCIDE d'adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (A.N.A.C.E.J.) sise, 10-14, rue Tolain, 75020 à Paris dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 811.54 € TTC.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DÉSIGNE

- Madame Nadoi HADRI

En tant que représentant du conseil municipal aux assemblées générales et conseils d'administration.

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42

- Madame Nadoi HADRI : 33 voix
- Monsieur Hicham DAD : 7 voix

- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 1

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 mai 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture :
092-219200243-20190513-DSGLC19_06051-
DE
Date de télétransmission : 21/05/2019
Date de réception préfecture : 21/05/2019

Délibération n° 2019/S02/10.1

Objet : Approbation de la convention type de mise à disposition de volontaires du service civique dans le cadre de la mission « ambassadeur de l'accessibilité »

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi du 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant la volonté de la Municipalité de permettre l'accessibilité de chacun sur le territoire de la ville ;

Considérant que la Municipalité souhaite renforcer son soutien aux commerçants et professionnels de santé pour satisfaire les exigences réglementaires en termes d'accessibilité de leur Établissement Recevant du Public ;

Entendu l'exposé de Monsieur François Morvan, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- APPROUVE les termes de la convention type à conclure entre la Ville de Clichy, la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France et les futurs ambassadeurs pour la mise à disposition de deux volontaires du service civique après de la ville de Clichy dans le cadre d'une mission d'ambassadeur de l'accessibilité.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à la présente convention.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 20 MAI 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06054-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/11.1

Objet : Acquisition des lots 3 et 17 de l'immeuble démolé sis 16, passage Nivert

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 4.2 du conseil municipal du 17 juillet 2012 portant acquisition du lot de copropriété n° 2 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 16, passage Nivert ;

Vu la délibération n° 9.1 du conseil municipal du 10 juin 2014 portant acquisition des lots de copropriété n° 1 et 11 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 16, passage Nivert ;

Vu la délibération n° 4.1 du conseil municipal du 31 mai 2016 portant acquisition des lots de copropriété n° 4,5 et 16 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 16, passage Nivert ;

Vu l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Nanterre du 8 juillet 1999 autorisant la Ville de Clichy à procéder à la démolition de l'immeuble sis 16, passage Nivert, frappé d'un arrêté préfectoral d'insalubrité avec interdiction d'habitation ;

Considérant que cet immeuble a été démolé par la Ville après autorisation judiciaire ;

Considérant que la Ville possède les 817/1000^{ème} des parties communes de l'immeuble sis 16, passage Nivert à Clichy ;

Considérant le courrier de Madame Martine CRESSEND en date du 31 janvier 2019 qui accepte de vendre à la Ville les lots numéros 3 et 17 au prix de 25 239,50 euros ;

Vu l'avis de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques du 21 septembre 2018 estimant la valeur vénale desdits lots de copropriété à 22 945 euros, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée ;

Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir ces lots dont la Ville n'est pas encore propriétaire, et qui représentent les 94/1000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE l'acquisition, au prix de 25 239,50 € (vingt-cinq mille deux cent trente-neuf euros et cinquante centimes) des lots de copropriété numéros 3 et 17 appartenant à Madame Martine CRESSEND dépendant de l'immeuble sis à Clichy, 16, passage Nivert, cadastré section X numéro 117.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant l'acquisition de ces lots de copropriété, et tous documents y afférents.

ARTICLE 3 - DIT que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour

5 abstentions: Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 ne prend pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06063-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/S02/11.2

Objet : Résiliation du bail emphytéotique conclu le 22 décembre 2006 avec l'Etat sur le terrain Morel

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 7.2 du conseil municipal du 13 décembre 2005 relative au bail à construction du terrain dit Morel ;

Vu la délibération n° 6.8 du conseil municipal du 20 juin 2006 relative au bail à construction du terrain dit Morel modifiant la délibération susvisée du 13 décembre 2005 ;

Vu le bail emphytéotique signé le 22 décembre 2006 entre la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine Nord et la Direction des Services Fiscaux de Seine-Saint-Denis d'une part, et la Ville de Clichy d'autre part, pour une durée de vingt ans, moyennant un loyer annuel de 14 186 € révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction ;

Vu les dispositions des articles 4 et 5 du bail relatives à la construction par la Ville de Clichy dans un délai de 6 mois d'une loge de gardien et de sanitaires (SHON de 45 m²) et à l'aménagement d'un terrain multisport, les constructions et les aménagements réalisés devant être transférés de plein droit et sans indemnité à l'Etat à l'expiration du bail ;

Vu l'article 7 du bail indiquant une estimation de 450 972 € pour la valeur résiduelle des constructions à réaliser ;

Vu le courrier en date du 18 février 2019 de la Ville adressé à la Direction Générale des Finances Publiques relatif à la demande de résiliation du bail emphytéotique ;

Vu le courrier en date du 21 mars 2019 de la Direction Générale des Finances Publiques adressé à la Ville confirmant son accord pour une résiliation amiable du bail emphytéotique ;

Considérant que le bail porte sur des parcelles situées à Clichy (pour les parcelles cadastrées section V n° 30, n° 31 (lots 1 et 2), n° 34, n° 35, n° 84, n° 104, n° 106, n° 108, n° 110, n° 112, n° 115, n° 116, n° 128, n° 142, n° 149, n° 151 et n° 154 d'une contenance totale de 4 079 mètres carrés) et à Saint-Ouen (pour les parcelles cadastrées section O n° 44, n° 46, n° 47, n° 48 et n° 49 d'une contenance de 827 mètres carrés) ;

Considérant que la Ville de Clichy n'a plus l'utilité de ce terrain désormais inutilisé, que le bâtiment construit a été démoli pour des motifs de sécurité, et qu'il convient en conséquence de résilier à l'amiable le bail emphytéotique susvisé ;

Considérant que la valeur des équipements sportifs installés sur le terrain a été estimée à 152 400 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de résilier à l'amiable le bail emphytéotique conclu le 22 décembre 2006 avec la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine Nord et la Direction des Services Fiscaux de Seine-Saint-Denis pour une durée de vingt ans sur des terrains situés en bordure de la rue Morel à Clichy (pour 4 079 mètres carrés) et à Saint-Ouen (pour 827 mètres carrés).

ARTICLE 2 - DIT que la ville de Clichy versera à l'Etat les sommes suivantes au titre de la résiliation amiable dudit bail :

- 67 721 € au titre des redevances non payées non atteintes par la prescription quadriennale,
- 138 240 € correspondant aux huit ans de redevances à payer avant la fin du contrat,
- 298 572 € d'indemnité due au titre de la valeur résiduelle des constructions non réalisées de laquelle a été retranchée l'estimation de la valeur des équipements sportifs édifiés sur le terrain.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à la résiliation du bail emphytéotique, et tous documents y afférents.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

6 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention: Madame Isabelle MINE RODRIGUES

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019
Convocation du mardi 7 mai 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD (jusqu'à 11h35), Luc MERCIER, Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au maire ;
M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Viviane DIÉGO (à partir de 9h00), M. Sébastien KOPEC (jusqu'à 11h00), Mme Amel SAÏDI (jusqu'à 12h00), M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h50), Mme Alice LE MOAL, Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Jean-Pierre AUFFRET (jusqu'à 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 9h05 et à partir de 9h20), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Hicham DAD, Serge BERNARD, Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par Mme Nadoi HADRI (à partir de 11h35),
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Benoît de la RONCIÈRE par Mme Véronique CABASSET,
Mme Colette MICHEL par M. Jean-Pierre CAYLA,
Mme Sandra HUMBLLOT par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Sébastien KOPEC par Mme Agnès DELACROIX (à partir de 11h00),
Mme Amel SAÏDI par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h00),
M. Julien BOUCHET par Mme Alice LE MOAL (à partir de 9h50),
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mmes Josette de MARVAL, Viviane DIEGO (jusqu'à 9h00), M. Jean-Pierre AUFFRET (à partir de 12h00), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (de 9h05 à 9h20), M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 13 mai 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06064-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 13 mai 2019

Délibération n° 2019/SO2/11.3

Objet : Fermeture et déclassement par anticipation de l'école maternelle Georges Boisseau

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-30 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-2 ;

Vu la circulaire interministérielle NOR:REFB9500025C du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques ;

Vu le courrier en date du 22 mars 2019 de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale approuvant la fusion des écoles maternelle Georges Boisseau et élémentaire Louis Aragon en une école primaire à la rentrée 2019 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 2 avril 2019 relatif à la désaffectation de l'école maternelle Georges Boisseau ;

Considérant que l'école maternelle Georges Boisseau est située dans un îlot urbain en renouvellement voué à accueillir un programme immobilier de logements ;

Considérant que le déménagement de l'école maternelle ain ;

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne, après concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, a engagé des travaux d'aménagement de l'école élémentaire Louis Aragon afin d'y accueillir les 4 classes de l'école maternelle Georges Boisseau en vue de la création d'une école primaire à la rentrée 2019 ;

Considérant que le conseil municipal se prononce sur la fermeture, la désaffectation et le déclassement de l'école maternelle Boisseau sur avis du préfet et de l'inspecteur d'académie ;

Considérant que les élèves de l'école maternelle Georges Boisseau seront accueillis dans l'école primaire Louis Aragon à compter de la rentrée 2019 ;

Considérant qu'il convient d'approuver la fermeture et le déclassement par anticipation du domaine de l'école maternelle Georges Boisseau ;

Vu le plan ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de la fermeture de l'école maternelle Georges Boisseau et de sa désaffectation à compter du 5 juillet 2019.

ARTICLE 2 - DÉCIDE du transfert des 4 classes de l'école maternelle Georges Boisseau vers l'école élémentaire Louis Aragon et de la fusion des deux écoles en une école primaire à la rentrée 2019.

ARTICLE 3 - APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public de l'école maternelle Georges Boisseau sise sur la parcelle cadastrée section T numéro 305 pour partie.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

34 pour

6 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD, Monsieur Ludovic PLANTE

1 abstention: Madame Isabelle MINE RODRIGUES

Département
HAUTE SEINE

Commune
SURENY

Section : T
Parcelle : 666 5 51

Echelle origine : 1/1000
Echelle actuelle : 1/1000

Date de plan : 03/04/2019
(niveau forains de Paris)

Document en vigueur : 03/04/2019
65017 Ministère de l'Énergie et des
Comptes publics

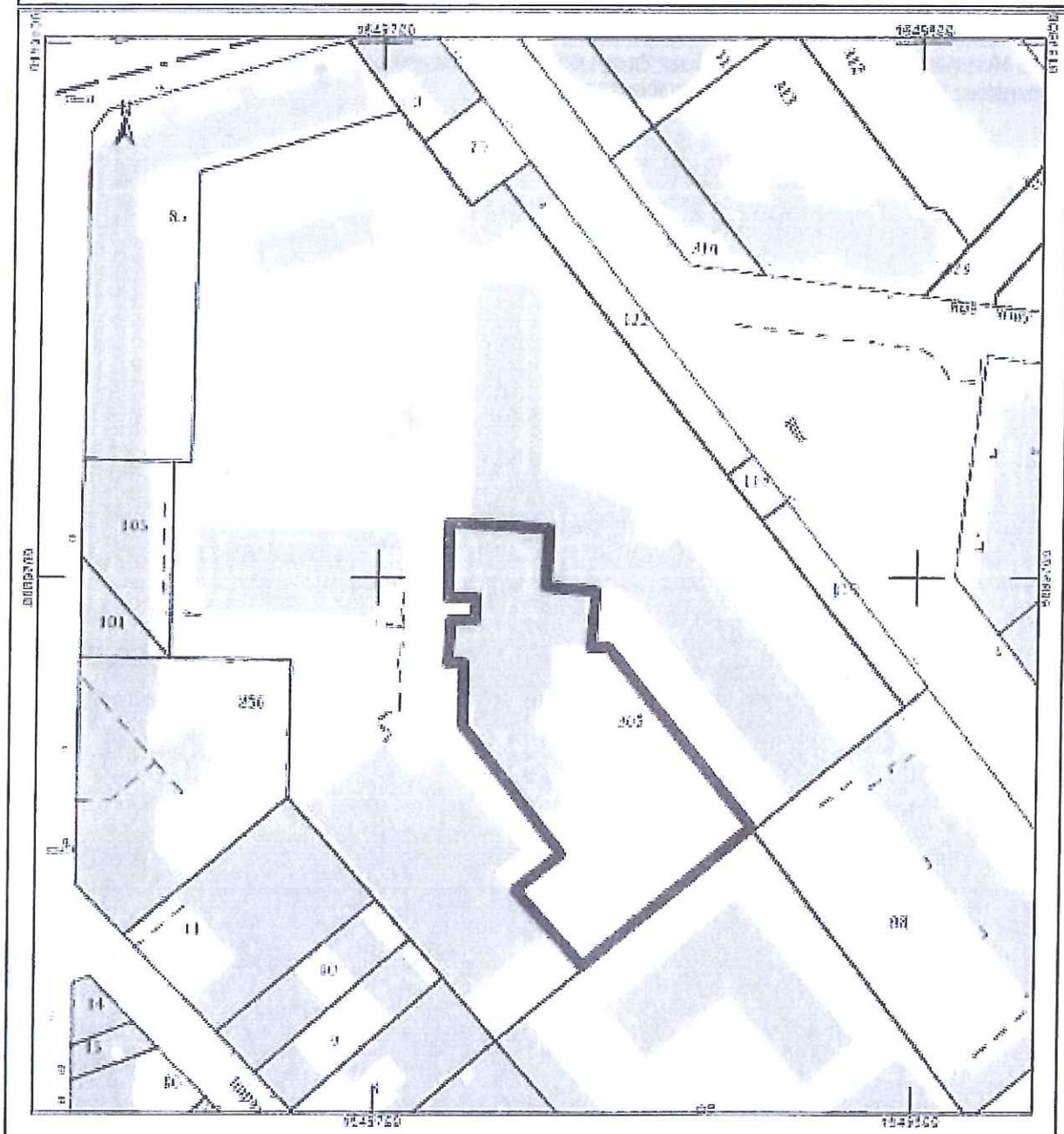
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan cadastre est en vigueur
par la carte des impôts fonciers au cadastre :
HAUTERIVE
F7100 des parcelles cadastrées 2019, Niveau
Général Général 03/04/2019
2019 HAUTERIVE cadastre
N. 01 et 27 04 02 42
gère Paris-Br
Ministère de l'Énergie et des
Comptes publics

Est extrait de plan - voir en détail sur

cadastre.gouv.fr



Partie de la parcelle T305 à déclasser correspondant à
l'emprise de l'école maternelle Georges Boisseau et de la cour d'école

Bureau de réception en préfecture
092-219200243-20190513-DSGLC19_06064-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019